

Fermeture d'une voirie communale à Braine-le-Château. Pourquoi ? Comment ?



Le trafic de transit empruntant des voiries qui ne sont pas faites pour cela, doit être renvoyé sur des axes qui disposent d'un gabarit adapté. Celui-ci doit permettre la circulation dans de bonnes conditions de sécurité, en cohérence avec les lieux traversés et les fonctions riveraines. La question se pose régulièrement pour bon nombre de communes et pour les Conseillers en mobilité ! Que faire face à ces itinéraires de fuite, connus des usagers ou des applications de guidage, qui corrompent le système de hiérarchisation du réseau et mettent à mal le rôle à jouer par chaque voirie ?



À Braine-le-Château, la rue Saint-Véron était jusqu'il y a peu au cœur de cette problématique. En effet, cette petite voirie de 4 m de large en moyenne permet de relier Clabecq à la N28 à Hal. Cet axe attirait une circulation de véhicules souhaitant éviter les axes structurants proches et saturés aux heures de pointe. Sa situation en faisait un axe intéressant entre l'E19 (Nord-Sud), l'A8 (Est-Ouest) et les N28 (Hal – Nivelles) et N246 (Tubize – Braine-l'Alleud).

Objectiver le trafic

Des comptages effectués durant deux semaines, fin 2018, ont fait état de plus 1000 véhicules/jour dans les deux sens durant les jours ouvrables. Le week-end, leur nombre diminue légèrement avec 800 véhicules/jour. On constatait également le passage de poids lourds à destination de bâtiments en cours de construction à Clabecq et à Tubize guidés entre autres par leur GPS et autres applis.

Prendre en compte le contexte

L'étroitesse de la rue ne permet pas un croisement aisé des véhicules. La voirie traverse la cour d'une ferme et les véhicules doivent contourner un tas de fumier et une mare. Sur une partie du tronçon, les façades des maisons sont à front de voirie et les portes d'entrée débouchent directement sur celle-ci. Malgré la mise en place de séparateurs de voies placés au droit des accès à ces habitations, la sécurisation n'a pas été suffisamment améliorée. En outre, certaines maisons ne disposent pas de garage et des voitures sont garées sur la voirie. De ce fait, il subsiste peu d'espace disponible pour la circulation, en particulier pour les services encombrants (secours, poubelles...). Ces différentes contraintes ne décourageaient pourtant pas le trafic.



Q Maisons à front de voirie. Source : google maps



Q Cour de la ferme à traverser. Chicane formée par la mare (à gauche) et le tas de fumier. Source : google maps



Chronologie

- 2016-2018 : Echanges avec la ville de Tubize afin de présenter les difficultés du quartier ;
- Mars 2019 : Réunion en présence des représentants des trois communes concernées. Braine-le-Château indique sa volonté de procéder à la fermeture de la rue Saint-Véron afin de sécuriser le quartier ;
- Avril 2019 : Le SPW – DGO1 indique qu'il est favorable à la fermeture de la rue Saint-Véron. Braine-le-Château informe officiellement les Collèges des autres communes de la mesure ;
- Juin 2019: Réponse négative de la commune de Tubize. Pas de retour de Hal ;
- Juillet 2019 : Braine-le-Château contacte la zone de Secours qui remet un avis favorable à la pose d'éléments amovibles et à l'aménagement de zones de rebroussement. Elle indique aussi que la circulation dense de la rue Saint-Véron provoquerait des difficultés à ses services en cas d'interventions et soutient le projet de fermeture ; Le Collège de Braine-le-Château prend une ordonnance de Police ; Pose de la signalisation et de trois panneaux d'information sur Clabecq et Hal. Aménagement des zones de rebroussement ;
- Août 2019: Demande introduite aux sociétés de service « GPS » d'adapter les itinéraires ; Après constat du non-respect de la mesure (bris des bollards, circulation dans le bois...), contact est pris avec la zone de Police et un complément de signalisation est placé ; Ordonnance de Police ;
- Septembre 2019 : Surveillance accrue de la Police et pose de chaînes et de cadenas afin de rendre plus difficile les déprédations avec fourniture des clés aux services de secours ; Vérification et confirmation que les sociétés de service GPS ont bien adapté les itinéraires.

Une voirie sur le territoire de deux communes

La rue Saint-Véron est une voirie communale située en partie sur le territoire de Hal et en partie de Braine-le-Château. Les habitations situées au sud sont cadastrées sur Braine-le-Château, mais sont situées le long du tronçon de voirie communale géré par la ville de Hal. En conséquence, il était impossible d'intervenir structurellement devant ces habitations. Il en va de même pour d'éventuelles mesures de police. La seule zone où une intervention était possible est donc le tronçon se trouvant sur la commune de Braine-le-Château. La solution retenue a été la fermeture de la rue.

En conclusion

La mesure est aujourd'hui respectée. Le trafic passe dorénavant sur la N246 déjà quasi saturée. C'est malgré tout la moins mauvaise solution car cette voirie est adaptée à ce type de trafic. Des projets immobiliers et commerciaux, en cours d'étude ou de réalisation sur Clabecq/Tubize, laissent penser que la circulation de transit à travers Braine-le-Château va encore augmenter. Ainsi, les résultats de l'étude d'incidence sur l'environnement de l'aménagement du site Duferco-Clabecq prévoient une augmentation de 4 à 37 % du nombre de véhicules sur l'axe Tubize – Braine-le-Château.

La sécurisation des voies non adaptées à recevoir du trafic de transit constitue une préoccupation de la commune à laquelle elle va continuer d'accorder toute son attention.

 Contact : Nicolas Tamigniau, nicolas.tamigniau@braine-le-chateau.be

